



# Le Petit Echo de Bolozon



## A vos agendas :

- Vendredi 25 mars à 19h00** : Assemblée Générale du Comité d'Animation rural.
- Samedi 2 avril à 10h00** : Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale des Anciennes Vignes.
- **Samedi 9 avril à 8h30**: Journée solidaire/Dans une bonne ambiance, réalisez à « votre guise » un geste pour votre commune (ramassage des déchets, petite remise en état, entretien des équipements, ...).

Un atelier sera aussi organisé pour les enfants



**A 12h30 le verre de l'amitié et un petit casse croûte sera offert par la mairie.**



-**Lundi 18 avril à 10h00 sur la place du village** : le collectif des parents « des Petits Pieds » organisera une chasse aux œufs et quelques animations (jeux, histoires...). *D'avance merci à chaque parent de bien vouloir participer en apportant des œufs en chocolat et de quoi partager le verre de l'amitié. **Ouvert à tous.***

-**Dimanche 24 avril** : Commémoration « du souvenir de la déportation » en partenariat avec les communes de Cize et de Corveissiat. RDV à 11h00 à la Stèle située au-dessus de la cité Chalour commune de Corveissiat, puis toujours sur la commune de Corveissiat nous nous rendrons à la stèle du chêne (à quelques mètres de la 1<sup>ère</sup>). La cérémonie se poursuivra devant le monument aux morts de Cize et se terminera par un verre de l'amitié dans la salle des fêtes de Cize. **Nous vous espérons nombreux.**

-**Samedi 30 avril**: La déchèterie mobile sera présente au Golfe  
Plusieurs bennes (carton – encombrants - bois- ferrailles - déchets électroniques et électriques...) seront à votre disposition **de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**



-**Dimanche 8 mai à 11h00** : Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945

- **Samedi 21 Mai** : A Bolozon/Animation Nature, Conte et Land 'art avec le Bibliothèque de Cize

- **Et prochainement l'ouverture du « Bistrot du Pichet » avec l'Association Bar Bolozon (ABB)**

## Elections :

Les élections présidentielles auront lieu **le dimanche 10 avril et 24 avril prochain.**

Ce qu'il faut savoir concernant les procurations de vote sur : <https://www.service-public.fr>

## **En bref :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne.

### **Comment faire la procuration ?**

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le [téléservice MaProcuration](#) . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « *Maprocuration* ». **Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat.** Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité ([carte d'identité, passeport...](#) ). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
- Avec le [formulaire disponible sur internet](#) . Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité ([carte d'identité, passeport...](#) ).
- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668\*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité ([carte d'identité, passeport...](#) ).

### **Travaux :**

-Les travaux d'éclairage du parking du village ont récemment été réalisés.

### **Civisme et savoir-vivre :**

Il nous appartient à nous, habitants de Bolozon, de faire que notre commune soit agréable, où il fait bon vivre. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son hameau, sa commune.



**BRUITS  
de voisinage**  
Tous responsables  
Tous concernés

**Respectons les horaires :**  
Jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30  
Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

### **Cyclo sportive :**

Elue parmi les 50 plus belles cyclo sportives mondiales par le Cycle, LA BISOU (parcours de 135 km) sera de passage sur notre commune **le dimanche 3 avril** pour emprunter la **route de Napt** (*Attention ça va faire mal !!!*).

-Passage de la course : vers 10h15 (environ)

-Passage de la caravane : (environ) 30 minutes avant

Itinéraire sur [www.labisou.com](http://www.labisou.com)



### **Photos insolites :**

Vous pouvez nous faire parvenir (à : [agnes.ray@neuf.fr](mailto:agnes.ray@neuf.fr)) tout au long de l'année vos photos insolites (animaux, natures, personnes, objets...). Elles seront publiées dans l'Echo annuel 2022.

